

**Déclaration de la délégation du Maroc
Au nom du Groupe africain**

**Au titre du point 3 i) relatif à la
Note sur la protection internationale
(EC/58/SC/CRP.11).**

-25 juin 2007-

**39^e réunion du Comité Permanent du HCR
25-27 juin 2007**

Monsieur le Président,

Je prends la parole au nom du groupe Africain pour d'abord souhaiter la bienvenue au sein du Comité exécutif du HCR, au Costa Rica et à l'Estonie et souhaiter, également, la bienvenue au nouveau Haut Commissaire Adjoint M.Graig Johnstone et l'assurer de notre appui dans sa tâche très ardue.

Le Groupe se félicite des activités entreprises par le HCR dans le cadre de son mandat relatif aux réfugiés en Afrique, notamment par le renforcement de ces capacités de protection des réfugiés qui demeurent, pour la plupart dans des situations précaires.

Nous enregistrons avec satisfaction les développements positifs pour la mise en œuvre de l'Agenda pour la protection notamment ses six buts principaux.

Le Groupe africain voudrait réitérer certaines de ses préoccupations principales, notamment :

- Nous insistons sur le principe du partage de la charge et des responsabilités et la reconnaissance des sacrifices consentis par des pays africains en tant que pays d'asile pour venir en aide aux réfugiés se trouvant sur leurs territoires que ce soient à titre permanent ou temporaire. Les charges négatives économiques, sociales et environnementales sur ces pays doivent être prises en considération sinon comptabilisés ;

- Nous appelons, le HCR à prendre en considération, dans son engagement dans la question des flux mixtes au continent africain, le lien direct entre cette question et celle du développement, pour un traitement à la source des causes de la migration ;
- le Groupe africain insiste sur la recherche de solutions durables et adéquates aux réfugiés en Afrique.
- Le Groupe note avec satisfaction certaines initiatives d'intégration locale d'un nombre réduit de réfugiés en Afrique avec l'accord des pays concernés. Le Groupe tient à réitérer que la solution durable la plus privilégiée aussi bien pour les Etats africains que pour les réfugiés eux mêmes demeure le retour librement consenti concernant la question au vote du HCR dans les questions des déplacés internes.

Concernant le rôle du HCR dans la gestion des déplacés internes, le groupe africain statuera sur cette question, demain lors de l'examen spécifique de cette question.

Merci Monsieur le Président.